

Extrait du Registre des Délibérations du bureau du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 19

Séance du 10 mai 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 16

M. LOGEL, Mme WEISS, M. SIBLER, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES,
M. SCHLOSSER, MM. MEYER-KUHN, BERTRAND, ATZENHOFFER,
BABILON, HAAS, ISEL, PREVOT, RICHERT, WEISBECKER, MERG,
MARTIN.

Absents : M. WITTMER (excusé), MM. GOETZ, WINLING.

DEL. N° 014/2004

OBJET : FESTIVITES DU 100^E ANNIVERSAIRE DU FORAGE THERMAL FIXATION DU PRIX DE VENTE DES ENVELOPPES PRE-TIMBRES

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),*
- *VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 portant modification des compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT le programme d'animation établi par le comité de pilotage qui réunit divers partenaires en vue de la célébration du 100^e anniversaire du forage thermal de Morsbronn-les-Bains,*
- *VU la délibération n° 087/2003 du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2003 autorisant le président à poursuivre l'élaboration du programme sur la base d'un budget animation, communication, promotion de l'ordre de 100 000 € avec une participation de la communauté de communes à hauteur de 40 000 €,*
- *VU la délibération n° 021/2004 du conseil communautaire du 23 février 2004 donnant délégation au bureau pour prendre toutes les décisions financières relatives à l'organisation des festivités du 100^e anniversaire du forage thermal,*
- *VU la délibération n° 010/2004 du bureau du conseil communautaire du 5 avril 2004 attribuant des subventions à l'association sportive Heideklamm de Morsbronn-les-Bains et à l'association cycliste de Bischwiller et environs au titre de leur partenariat pour l'organisation de la fête « 100 ans de thermalisme » à Morsbronn-les-Bains,*
- *VU la délibération n° 020/1991 du comité directeur du SIVOM de la vallée de la Sauer du 04 juillet 1991 portant institution d'une régie de recettes,*
- *CONSIDERANT l'édition de 10 000 enveloppes pré-timbrees à l'image du 100^e anniversaire du forage thermal dont 5 000 sont destinées à être vendues aux communes et à l'établissement thermal de Morsbronn-les-Bains dans le cadre de la régie de recettes de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT la proposition de fixer le prix de vente des 5 000 exemplaires vendus par la régie de recettes de la communauté de communes à 0,50 € par enveloppe,*
- *CONSIDERANT que 5 000 enveloppes seront vendues directement par la Poste,*
- *VU la délibération n° 004/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 donnant délégations au bureau et au président,*

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- la mise en vente aux communes et à l'établissement thermal de Morsbronn-les-Bains de 5 000 enveloppes pré-timbrées à l'image du 100^e anniversaire du forage thermal, dans le cadre de la régie de recettes de la communauté de communes ;
- de fixer le tarif de vente à 0,50 € l'unité pour les communes et pour l'établissement thermal de Morsbronn-les-Bains ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 12 mai 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

